

## Section départementaux

### Compte- rendu du CHS CT du 13 Novembre 2018

**Présents : LESIOURD Véronique, DAHAN Pascale, CHUREAU Séverine et NEVEU Vincent**

**Excusés : TESSIER Françoise et BEAUDOIN Didier**

Point sur les suites données au Comité d'hygiène, de sécurité et conditions de travail du 11 juillet 2018

- Mise en place de la prévoyance : tous les documents sont sur Intranet. Des documents sont également à disposition au service de la DRH à l'hôtel du département. Pour les assistantes familiales, les formulaires se trouvent au service Prospective administrative RH et finances à Murat (un envoi sera toutefois effectué avec le bulletin de salaire de décembre)

*Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT vous encouragent à y souscrire à minima au maintien de salaire à 100 %. Si votre salaire brut (traitement indiciaire+ prime + éventuellement NBI) est inférieur à 1900 euros, la participation de l'employeur (10 euros) couvrira la totalité de la cotisation.*

#### Questions CFDT :

##### **B 1- Nous souhaiterions connaître le plan de prévention concernant les interventions des entreprises externes (risques et contraintes)**

Un plan de prévention doit être établi pour tous travaux dangereux et/ou si les travaux durent plus de 400 heures sur une période de 12 mois

*Commentaire CFDT : ce type de plan de prévention a pour but d'essayer de minimiser les désagréments que peuvent occasionner un chantier sur le lieu de travail et durant le temps de travail. Les représentants du personnel CFDT espèrent que les directions concernées interpellent les premiers intéressés en l'occurrence vous, lorsque de tels chantiers ont lieu. Si les contraintes sont trop importantes, il serait judicieux que vous interpelliez votre direction sur les problèmes rencontrés.*

##### **B2- Nous souhaiterions une visite CHS CT dans les locaux mis à la disposition du personnel d'accueil des MNA au CRTL (entretien linge, stockage denrées)**

L'administration est à la recherche d'un local plus grand et plus fonctionnel pour cette gestion de stock. 175 jeunes MNA sont actuellement pris en charge par l'ASE. La visite ne pourra donc avoir lieu que lorsque ce nouveau local sera trouvé et aménagé.

## Section départementaux

### **B3 – Nous aimerions disposer du tableau de suivi des exercices d'évacuation des différents sites du CD53 y compris l'hôtel du département et les appartements accueillants des MNA.**

Au niveau réglementaire, les locaux accueillants moins de 6 occupants n'ont pas d'obligation de ce type. Le tableau fait état de date s'échelonnant de mai 2015 (avant le regroupement de l'ASE sur Murat) à septembre 2018 (Montesquieu).

Certains bâtiments n'ont jamais eu d'exercice d'évacuation tel que l'ATDN et l'ATDS, les antennes solidarités de Craon et d'Ernée ainsi que des Pommeraies.

*Commentaire CFDT : Le bâtiment Murat n'a pas eu d'exercice d'évacuation depuis le regroupement avec les équipes de l'ASE. C'est un bâtiment sensible accueillant beaucoup de public, ces exercices permettraient de roder les équipes à ce type d'évacuation. Les représentants du personnel CFDT ont également été surpris d'apprendre qu'un exercice d'évacuation pour l'hôtel du département ne pouvait être mis en place qu'à l'initiative du préfet.*

### **B4 – Certains outils au sein des espaces verts et de l'UVVTS nécessitent l'utilisation de mélange 2 temps. Les agents préparent ce mélange ; or, aucune mention des dangers à la manipulation des carburants n'est indiquée dans le documents unique de ces services. De plus, ce mélange contient du benzène (élément chimique très nocif pouvant entraîner des cancers et leucémie). Nous souhaitons que ces risques soient inscrits dans le document unique et qu'une meilleure alternative soit trouvée afin d'éviter cette exposition, comme par exemple l'utilisation de mélange 2 temps sans benzène prêt à l'emploi ou l'acquisition d'outils avec batterie.**

Ce risque est répertorié sous l'intitulé « Risque liés aux hydrocarbures ». Une démarche d'évaluation des risques avait été menée en 2012 avec sensibilisation des équipes aux risques.

En 2016, une note a été envoyée à la DI afin d'indiquer la possibilité de changer le mélange 2 temps fabriqués par un prêt à l'emploi. Apparemment le surcoût du produit freine sa mise en place.

*Commentaire CFDT : pour les représentants du personnel CFDT, la santé des agents n'a pas de prix. Toutes les études le démontrent, la prévention revient à moins cher pour l'entreprise comme pour la société. De plus l'administration a un devoir de résultat sur la prévention. Soit, changer de carburant a un coût mais il en va de la santé des agents. Apparemment, les conditions de stockage seraient également à revoir.*

## Section départementaux

### Sujets soumis par l'administration

#### Pour avis

#### **A1 Programme annuel de prévention 2019**

Les grandes thématiques sont

- La mise à jour du document unique avec sa diffusion sur un espace collaboratif
- La poursuite de la démarche QVT
- La mise en place d'études ergonomiques au niveau de la Direction des routes et rivière
- Poursuite de la démarche de prévention des TMS
- Animation des formations santé et sécurité au travail
- Accompagnement les agents ayant des problématiques de santé au travail
- L'analyse des accidents de travail
- Organisation d'exercice incendie
- Continuité du plan d'action Handicap

*Commentaire CFDT : Vaste programme. A noter également que les agents en charge de la mise à jour du document unique n'ont pas forcément de temps dédié pour cette mission en plus de leurs nombreuses autres tâches. Il faudrait systématiquement valoriser cette mission sur la fiche de poste. La diffusion sur un espace collaboratif du document unique permettra à chacun d'en prendre connaissance et ainsi de pouvoir en être plus acteur.*

*Les représentants du personnel CFDT approuvent que le registre santé et sécurité soit mis à disposition sur un espace collaboratif. Ainsi plus besoin de chercher le cahier dédié à sa direction (beaucoup d'agents ne connaissent même pas son existence). Cela permettra également une remontée des problèmes plus rapidement auprès du service conditions de travail.*

#### **A2- Démarche « Qualité de vie au travail » (QVT) – points d'étape et calendrier**

Un espace de discussion et des ateliers sur le travail prescrit et le travail réel ont été testés par le service des ressources humaines afin de bien les maîtriser avant une mise en application.

5 fiches « actions » ont été élaborées. Les autres ateliers mis en place sont sur :

- la réflexion sur les valeurs de l'institution (début 2019 avec des agents volontaires),
- « pour vous, qu'est-ce qu'un travail bien fait ? » (agents de la DS courant du second trimestre 2019, et agents de la DI-DRR courant du seconde semestre 2019),
- gestion des émotions ( agents de la DI-DRR courant du second trimestre 2019 et agents de la DS au 1<sup>er</sup> semestre 2019),
- parler de son métier entre pairs et partager des savoirs (agents de la DE courant du second semestre 2019).
- En parallèle les actions formation des managers et promotion d'une activité sportive au sein de l'Institution vont se mettre en place.

*Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT trouvaient intéressant la remontée des agents d'entretien des collègues sur « Pour vous, qu'est-ce qu'un travail bien fait ? ». Ce thème ne sera abordé dans un premier temps qu'à la DS et à la DI.*

## Section départementaux

*Cette approche pourrait donc être également proposée aux agents des collèges afin de répondre à leur proposition. Il y a un réel mal être chez beaucoup d'entre eux qui ont à cœur de maintenir un bon entretien des collèges, mais les moyens humains mis à disposition ne permettront pas sur le long terme un niveau de service actuel.*

### Pour information

#### **A3-SPAT : nouvelle organisation**

Une convention liant le SPAT et le conseil départemental prendra fin en décembre prochain. Le docteur Massonnet partant en retraite à la fin de l'année, l'avenant à la convention qui va être établi pour poursuivre ce partenariat n'inclura pas le recrutement de nouveau médecin par le conseil départemental. C'est le Centre de Gestion qui en assumera la charge. En attendant, c'est le docteur LEMESTRE qui assurera l'intérim en assurant spécifiquement les visites de reprise, de pré-reprise, à la demande de l'agent ou de l'Institution. L'infirmière du SPAT continuera d'assurer les entretiens santé au travail infirmiers (ESTI). La nouvelle convention devrait être présentée au prochain CT.

#### **A4- Prévention du risque légionnelles au LDA**

Un suivi régulier est mis en place sur les installations au sein du LDA. Depuis 2010, des analyses de légionnelles y sont effectuées. Depuis 2017, des anomalies ont été constatées. Plusieurs actions ont été menées comme des chocs thermiques ou chlorés. Malgré cela les contrôles de 2018 ne sont pas satisfaisants. De nombreux travaux ont eu lieu au laboratoire. Plusieurs actions sont en cours pour trouver la source de ces contaminations et y mettre un terme.

#### **A5- Registres santé et sécurité au travail**

Durant 4 ans, des copies des registres santé et sécurité au travail émanant du CRTL, de l'UE de Gorron, l'UE de Meslay, de deux collèges (Gerbault et Dubois) et du LDA ont été présentées au CHS CT

*Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT doutent que l'ensemble des agents connaissent l'emplacement de leur registre. La mise en place d'un espace collaboratif dédié permettra une souplesse tant pour la pose d'incidents que pour l'alerte auprès du service conditions de travail. Cela devrait être effectif en 2019.*

## Section départementaux

### A6- Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) dans les collèges

Présentation des réponses au questionnaire de juin dernier adressé aux agents d'entretien des collèges, au sujet de la mise en place du nouveau matériel dans les collèges.

52.86 % des agents ont renvoyé ce questionnaire.

Il en ressort que :

- 64 % des agents ayant répondu à cette enquête ont eu des problèmes d'ordre physique au cours de l'année contre 86 % en juin 2016 ;
- 22% ont eu des arrêts liés à des douleurs au membres supérieurs contre 30% en 2016 ;
- 22 % ont eu des arrêts pour des douleurs au niveau du dos contre 15 % en 2016.
- Même si le degré de douleur a diminué (passage de 4.32 à 3.17) il reste plus élevé au niveau des épaules qu'au niveau des jambes ;
- La fréquence de la douleur pour l'ensemble est occasionnelle ou rare sauf pour les épaules, poignets et dos ;
- La majorité des agents se disent plutôt satisfaits voire tout à fait satisfaits du nouveau matériel ;
- Pour l'ensemble, les conditions de travail par le biais de ce nouveau matériel, se sont améliorées ;
- A la question « Pouvez-vous organiser votre travail comme vous le souhaitez ? » 68 % ont répondu « Plutôt oui ».

*Commentaire CFDT : Les représentants du personnel CFDT auraient aimé que la question « Considérez-vous avoir suffisamment de temps pour faire vos différentes tâches ? » soit posée.*

*M Grimault leur a répondu qu'il s'agissait d'une perception et que la question du temps doit être qualifiée pour être mesurée.*

*Dans ces conditions, il leur semble important de ne pas se baser uniquement sur des chiffres mais également sur l'humain. L'usure professionnelle n'est pas identique d'une personne à une autre et d'un âge à un autre. Ce facteur n'est pas du tout pris en compte actuellement. La pyramide des âges pour les agents d'entretien montre clairement des agents en fin de carrière (81 agents sur 164 ont 50 ans ou plus).*

***N'hésitez pas à nous informer de vos problèmes  
ou nous transmettre vos remarques.  
Si vous souhaitez une heure d'info syndicale,  
Si vous souhaitez nous rejoindre,  
Contactez-nous, la balle est dans votre camp !***